

Freinage



Disques, plaquettes, liquides de freins... tous les éléments du système de freinage doivent faire l'objet de contrôles et de remplacements réguliers, comme toute pièce d'usure, pour garantir votre sécurité en toute circonstance.

Les professionnels du Groupe Legros Point S vous recommande de respecter scrupuleusement le programme d'entretien qu'ils ont élaboré pour vous :

	Fréquences de contrôles	Fréquences de remplacement
Plaquettes de freins	Tous les 10 000 km	<ul style="list-style-type: none">• lorsque leur épaisseur est \leq à 2 mm (une pièce de 1 euro)• lorsque le voyant d'alerte du tableau de bord s'allume
Disques de freins	A chaque changement de plaquettes	<ul style="list-style-type: none">• lorsque leur épaisseur est \leq 1/10^{ème} de l'épaisseur d'origine (disques pleins) ou \leq 1 mm par face (disques ventilés)• lorsque le disque est rayé, voilé ou fêlé...
Garnitures de freins à tambour	A partir de 40 000 km	<ul style="list-style-type: none">• lorsque leur épaisseur est $<$ 1,5 mm
Tambours	A chaque changement de garniture	<ul style="list-style-type: none">• lorsque leur épaisseur atteint la limite d'usure définie par le fabricant• lorsque le tambour est rayé, fêlé, ovalisé...
Liquide de freins	A chaque changement de plaquettes	<ul style="list-style-type: none">• tous les 3 ans au minimum, quel que soit le kilométrage et tous les 60.000 km• lorsque la température d'ébullition est inférieure à la norme

Pour vous, les professionnels du Groupe Legros Point S s'engage à réaliser, sans rendez-vous, un diagnostic complet de l'état de votre système de freinage.

Un devis détaillé gratuit vous sera remis si une intervention s'impose.